

TILLY SUR SEULLES
Passeport et carte d'identité
BIOMÉTRIQUE
Majeurs / Mineurs



Passeport et carte d'identité
sur rendez-vous
Au 02 31 80 80 26

Horaires d'ouverture de la
MAIRIE
du lundi **9h-12h – 13h30-19h**
mardi-mercredi-vendredi
9h-12h- 13h30-17h
fermée le jeudi et Samedi matin

MAJEURS: ne signé aucun document et ne coupé pas la photo.

- **Un extrait d'acte de naissance** moins de 3 mois (s'obtient auprès de la Mairie du lieu de naissance) pas besoin si renouvellement ou une carte d'identité valide (attention bien connaître la date de naissance, le lieu de naissance de vos parents) Si la commune de naissance est dématérialisée pas besoin d'acte
- **Votre carte d'identité ou votre passeport**
- **Un justificatif de domicile** (moins de 1 an):
téléphone fixe ou mobile, impôts, électricité, eau, quittance de loyer.
- **Si vous habitez** chez une tierce personne, elle doit vous fournir à son nom : carte d'identité -une lettre certifiant que vous habitez chez elle depuis plus de 3 mois, un justificatif de domicile moins de 1 an,
- **une photo moins de 6 mois:**
front dégagé, le visage doit être dégagé, bouche fermée, pas de bijoux, cheveux derrière les oreilles, ne doivent pas recouvrir le visage, les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts. Il est recommandé de pas porter de lunettes. La photo doit être nette, sans pliure, ni trace. Le fond doit être uni, de couleur clair (bleu clair, gris clair). Le blanc est interdit

Passeport biométrique

un timbre fiscal

Mineurs de moins de 15 ans : **17€**

Mineurs de 15 ans à 18 ans: **42€**

un timbre fiscal

Adulte: **86€**

La carte d'identité est gratuite

faire une pré-demande

sur: servicepublic.fr

avec achat du timbre en ligne

MINEURS: ne signé aucun document et ne coupé pas la photo.

La demande doit être présentée par une personne exerçant l'autorité parentale, présence obligatoire du mineur à partir de 12 ans.

- **Copie intégrale de l'acte de naissance** moins de 3 mois (s'obtient auprès de la mairie du lieu de naissance) .Pas besoin si renouvellement
- **Votre carte ou votre passeport**
- **Un justificatif de domicile** (moins de 1 an):
- Impôts, électricité, eau, téléphone fixe ou mobile, quittance de loyer.
- **1 photo pour le passeport moins de 6 mois**
front dégagé, le visage doit être dégagé, bouche fermée, pas de bijoux, cheveux derrière les oreilles, ne doivent pas recouvrir le visage, les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts. Il est recommandé de pas porter de lunettes. La photo doit être nette, sans pliure, ni trace. Le fond doit être uni, de couleur clair (bleu clair, gris clair). Le blanc est interdit
- **En cas de divorce** ou de séparation, copie de la décision de justice ou convention organisant la garde de l'enfant;

Cas particuliers :Si vous avez perdu ou on vous a volé votre passeport -fournir une déclaration de perte faite en Mairie ou de vol déclaration vol faite en Gendarmerie

1 timbre fiscal de 25€ pour la carte d'identité